**CURRICULUM VITAE**

**Eug**é**nie PREVEDOUROU**

**Professeur de Droit public (Faculté de droit, Université** **Aristote de Thessalonique)**

**Zefyron 5**

**15342 Athènes**

jenny@prevedourou.gr, epreved@law.auth.gr

**Etudes et formation**

Maîtrise de Droit (Université Nationale et Capodistriaque d’Athènes, Grèce), 1986. Mention : excellent (8,6/10)

D.E.A. de Droit public interne (Université de Droit, d’Economie et de Sciences Sociales [Paris II]), 1988 Mention : Bien (15/20)

D.E.A. de Droit communautaire (Université de Droit, d’Economie et de Sciences Sociales [Paris II]), 1989. Mention : Assez bien (13/20)

Docteur en Droit de l’Université de Droit, d’Economie et de Sciences Sociales [Paris II]), octobre 1994 : *Les recours administratifs obligatoires. Etude comparée des droits allemand et français*. Mention : Très honorable avec les félicitations du jury. Directeur de thèse : le professeur Yves Gaudemet

Recherche postdoctorale (Université de Droit, d’Economie et de Sciences Sociales [Paris II] et Technische Universität Dresden, 1997-1998) dans le cadre du programme ARISTOTELES «Développer les principes du Droit public européen» de la DG XII de la Commission européenne : *L’évolution de l’autonomie procédurale des Etats membres*. Directeurs de recherche : les professeurs Gérard Timsit et Hans-Heinrich Trute

**Experience professionnelle**

**Poste actuel : Professeur de Droit public**

Faculté de Droit – Université Aristote de Thessalonique (54124 Thessaloniki, Grèce, [www.law.auth.gr](http://www.law.auth.gr))

Principales activités et responsabilités : Enseignement, recherche, responsabilités administratives

*Enseignements actuels au deuxième et au troisième cycle*:

* Droit administratif général
* Droit public économique,
* Droit du contentieux administratif
* Droit européen de l’environnement (dans le cadre du Master Droit européen. Double diplôme avec l’Université Toulouse 1-Capitole)

*Recherche*

* Surveillance de 9 thèses de doctorat en droit administratif général et en contentieux administratif
* Organisation des colloques, des conférences par des professeurs invités et des séminaires

*Responsabilités administratives à l’Université Aristote*

* Directrice du Département de Droit public (année académique 2015-2016)
* Membre du Conseil Décanal de la Faculté de droit (2015-2019)
* Membre et vice-présidente du Service Juridique de l’Université (2009-2019)

**Fonctions accessoires**

Avocat au Barreau d’Athènes

Membre du Comité National de Bioéthique et de l’Ethique en Science et en Technologie (organe consultatif rattaché aux Services du Premier ministre, depuis sa création par la loi 4780/2021)

Membre de la Commission Nationale pour les Droits de l’Homme

Membre de la Cour spéciale prévue par l’article 99 de la Constitution, compétente pour juger les prises à partie contre les magistrats (janvier 2021-janvier 2022)

Membre de la Commission des Recours/Appeals Board de l’Institut Universitaire de Florence (2008-aujourd’hui)

Membres de plusieurs comités de rédaction législative

**Publications**

**Ouvrages**

1. Les recours administratifs obligatoires. Étude comparée des droits allemand et français, Préface Yves Gaudemet, Paris, LGDJ, 1996, p. 404 (en français)
2. Le principe de confiance légitime en droit public français, Préface Ép. Spiliotopoulos, Institut d’histoire constitutionnelle hellénique et de droit constitutionnel, Études 8, éd. Droit & Économie – P. N. Sakkoulas, Athènes 1998, σ. 130 (en français)
3. L’évolution de l’autonomie procédurale des États membres de l’Union européenne. Recherches sur le pouvoir du juge administratif d’apprécier d’office la compatibilité du droit national avec le droit communautaire, Préface Gérard Timsit, Εuropean Public Law Series/Bibliothèque de Droit Public, vol. XII, p. 289 (en français)
4. L’opération administrative complexe. Droit national et perspective communautaire, Sakkoulas, Athènes-Salonique, 2005, p. 486 (en grec)
5. Le non-lieu à statuer dans le procès administratif, Sakkoulas, Athènes-Salonique, 2012, p. 372 (en grec)
6. L’influence du droit européen sur le procès devant le Conseil d’Etat, Nomiki Bibliothiki, 2012, p. XX+236 (en grec)
7. Les règles de soft law en droit administratif, Préface Ath. Rantos, Sakkoulas, Athènes-Salonique, 2017, p. 325 (en grec)
* **Commentaires article par article**

**I.** *Vassilios Skouris (éd.),* Le Traité de Lisbonne. Commentaire article par article des nouveaux Traités (TUE-TFUE-Charte des Droits Fondamentaux de l’UE), Sakkoulas, Athènes-Salonique, 2020

- Article 1 TUE, Institution et fondement juridique de l’UE, p. 3-21

- Article 2 TUE, Les valeurs de l’UE, p. 22-32

- Article 3 TUE, Les objectifs de l’UE, p. 33-47

- Article 4 TUE, Les principes de structure fédérale, p. 48-87

- Article 40 TUE, Relation entre la PESC et les autres politiques de l’UE, p. 231-238

- Article 47 TUE, La personnalité juridique de l’UE, p. 263-272

- Article 48 TUE, La révision des Traités, p. 273-281

- Article 49 TUE, L’adhésion des nouveaux Etats, p. 282-288

- Article 50 TUE, Retrait de l’UE, p. 289-296

- Articles 51-55 TUE, Dispositions finales, p. 297-311

- Article 1 TFUE, Le domaine d’application du TFUE. La valeur juridique des Traités, p. 315-325

- Article 2 TFUE, Catégories et domaines de compétence de l’UE, p. 326-334

- Articles 3 et 4 TFUE, Compétences exclusives et partagées, p. 335-342

- Articles 220 et 221 TFUE, Les rapports de l’Union avec des organisations internationales et les pays tiers et délégations de l’Union, p. 1629-1638

- Article 349 TFUE, Mesures spécifiques pour des régions ultrapériphériques, p. 2031-2032

- Article 350 TFUE, Les relations de l’UE avec les unions régionales, p. 2033-2035

- Article 351 TFUE, Les conventions conclues antérieurement au 1er janvier 1958, p. 2036-2045

- Article 352 TFUE, La clause de fléxibilité, p. 2046-2069

- Articles 353 – 358 TFUE, Dispositions finales, p. 2070-2084

**II.** *Spyropoulos/Kontiades/Anthopoulos/Gerapetritis (éd*.), La Constitution. Commentaire article par article, Sakkoulas, Athènes-Salonique, 2017

* Article 43 C, Habilitation législative, p. 887-915
* Article 94 par. 4 C, Modalités d’exécution des décisions juridictionnelles par l’Administration, p. 1441-1448
* Article 95 par. 1 C, Compétence d’annulation du Conseil d’Etat – Notion de l’acte faisant grief, p. 1449-1478
* Article 95 par. 5 C, Exécution des décisions juridictionnelles par l’Administration, p. 1498-1509

**III.** *Gertsos/Prevedourou/Pyrgakis (éd.),* Code de procédure administrative non contentieuse. Commentaire article par article, Nomiki Bibliothiki, 2019

* Article 24 CPA, Recours gracieux – Recours hiérarchique, p. 766-796
* Article 30 CPA, La notion d’ l’acte administrarif, p. 853-873
* Article II CPA, Les Chartes d’obligations, p. 882-893

**IV.** *C. Gogos/I. Konstantinou (éd.),* Code des avocats. Commentaire article par article, Nomiki Bibliothiki, 2019

* Commentaire des articles du décret présidentiel 152/2000 (16 articles), qui transpose en droit hellénique la Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un État membre autre que celui où la qualification a été acquise, p. 489-532

**V.** *A. Rantos/E. Prevedourou* *(éd.),* Le recours pour excès de pouvoir en droit hellenique, Nomiki Bibliothiki, 2023

* **Articles publiés dans des revues à comité de lecture**
1. ***En langue étrangère***
2. L’influence de l’obligation du recours administratif préalable sur l’action en justice. Νote sous l’arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 17 avril 1997, DEI c. Evrenopoulos, C-147/95, RFDA 1998, p. 1023-1034
3. Der Grundsatz des Vertrauensschutzes im französischen Recht. Eine unzutreffende Übertragung?, Revue européenne de droit public/European Review of Public Law vol. 11, 1999, p. 1155-1161
4. La nouvelle loi hellénique sur la protection des ressources aquatiques, Environnement, n°7, juillet 2005, p. 29-33
5. La rétroactivité des lois à l’aune du principe de protection de la confiance légitime. Note sous Conseil d’Etat hellénique, arrêt n° 1508/2002, Annuaire International des Droits de l’Homme, I/2006, Ant. N. Sakkoulas/Bruylant, p. 655-670
6. Les sanctions administratives dans la jurisprudence du Conseil d’Etat hellénique et de la Cour européenne des droits de l’homme, Νote sous CEDH, arrêt Mamidakis c. Grèce, Annuaire international des droits de l’homme, Ant.N. Sakkoulas-Bruylant, vol.II/2007, p. 575-587
7. La justice administrative devant la Cour européenne des droits de l’homme, Note sous CEDH, arrêt Sacilor-Lormines c. France, Annuaire international des droits de l’homme, Ant. N. Sakkoulas/Bruylant, vol.III/2008, p. 653-672
8. La réduction du pouvoir discrétionnaire de l’Administration en matière de retrait des actes administratifs illégaux, in Indépendance(s). Etudes offertes au Professeur Jean-Louis Autin, vol. 1, p. 139-166
9. Nouvel épisode du contrôle du droit communautaire par la Cour européenne des droits de l’Homme. La décision Cooperatieve Producentenorganisatie Van de Nederlandse Kokkelvisserij c. Pays Bas (2009), Annuaire International des Droits de l’Homme, Ant. N. Sakkoulas/Bruylant, IV/2009, p. 573-598
10. L’exécution des décisions de justice devant la Cour européenne des droits de l’homme (à propos de l’arrêt CEDH, 1er juillet 2010, Vogiatzis et autres c. Grèce), Annuaire International des Droits de l’Homme, V/2010, p. 649-662
11. Les recours administratifs en Grèce, in: J.-B. Auby & Th. Perroud (dir.), Droit comparé de la procédure administrative/ Comparative Law of Administrative Procedure, Bruylant, Bruxelles, 2016, p. 785-793
12. Le dialogue entre le Conseil d’État hellénique et la Cour européenne des droits de l’homme concernant l’application du principe ne bis in idem, Annuaire International des Droits de l’Homme, Sakkoulas/Bruylant, IX/2017, p. 133-152
13. Privatisierung der Betreiber öffentlicher Dienstleistungen: das Beispiel der Trinkwasserversorgung und des Rundfunks, in J.-H. Binder/G. Psaroudakis (Hrsg.), Europäisches Wirtschaftsrecht in der Krise, Mohr Siebeck, 2018, S. 87-98
14. La responsabilité de la puissance publique en cas de violation des droits fondamentaux, in Responsabilité pour violation des droits fondamentaux (8e journées juridiques franco-helléniques, Thessalonique), Société de législation comparée (éd.), vol. 37, 2019, p. 95-112
15. Le contrôle juridictionnel du *soft law* : evolutions nationales, perspectives européennes, in Mélanges en l’honneur de Vassilios Skouris – Le droit européen, source de droits, source du droit, mare & martin, 2022, p. 521
16. ***En grec***
17. Les recours administratifs obligatoires eu égard à la consécration constitutionnelle du recours pour excès de pouvoir, Diki 21 (1990), p. 641-660
18. Le principe de proportionnalité dans la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes, Revue Hellénique de Droit européen 1997, p. 1-27 et 247-296
19. L’articulation du recours quasi-juridictionnel et du procès administratif, Revue du Droit public et administratif 42 (1998), p. 12-32
20. La protection de confiance légitime en droit de la sécurité sociale (CJCE du 2.12.1997, C-336/94, Eftalia Dafeki), Revue du Droit public et administratif 42 (1998), p. 462-465
21. Libre circulation des personnes et expérience professionnelle acquise dans le service public d’un autre Etat membre (CJCE du 15.1.1998, C-15/96, Schöning-Κουγεβετοπούλου), Revue du Droit public et administratif 42 (1998), p. 469-477
22. Le principe de l’égalité de traitement entre hommes et femmes en cas de qualification égale entre des candidats de sexe différent ( CJCE du 11.11. 1997, C-409/95, Hellmut Marschall), Revue du Droit public et administratif 42 (1998), p. 485-491
23. La notion d’ « organisme de droit public » dans le cadre des directives sur les marchés publics (CJCE du 15.1.1998, C-44/96, Mannesmann Anlagenbau Austria AG), Revue du Droit public et administratif 42 (1998), p. 982-990
24. Le principe de protection de confiance légitime dans la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes, Diki 29 (1998), p. 670-703
25. L’intérêt à agir dans le cadre du recours en annulation selon l’article 173 al. 4 du Traité CEE dans le domaine de la protection de l’environnement, Environnement et Droit 2/1998, p. 205-214
26. La protection des femmes enceintes en droit communautaire. Réflexions à l’occasion de l’arrêt Mary Brown c. Rentokil (C-396/96) de la Cour de justice des Communautés européennes du 30.6.1998, Droits de l’Homme, 1/1999, p. 159-193
27. Problèmes de l’application de la directive 89/665/CEE: Les instances de recours compétentes en matière de passation des marché publics, Revue du Droit public et administratif 43 (1999), p. 747-783
28. La structure et la fonction de l’article 308 CE, Revue Hellénique de Droit européen, 2000, p. 307-349
29. La codification des principes généraux de la procédure administrative non contentieuse. Remarques comparatives selon le droit grec et le droit communautaire, Revue du Droit public et administratif 3/2001, p. 417-426
30. Droit communautaire et accès des femmes aux emplois militaires. Réflexions à l’occasion de l’arrêt Tanja Kreil (C-285/98) de la Cour de justice des Communautés européennes du 11.1.2000, Droits de l’Homme 19/2003, p. 889-934
31. Le droit communautaire ne s’applique pas au service militaire obligatoire, Droits de l’Homme 20/2003, p. 1267-1270
32. Le principe communautaire de protection de la confiance légitime en tant que modèle d’interation des ordres juridiques, Droits de l’Homme, Ι/2003, p. 171-237
33. Chronique de la jurisprudence du Conseil constitutionnel de l’année 2005, La Constitution 2/2006, p. 633-670
34. L’obligation d’ « interprétation conforme » du droit national et les décisions-cadre du Titre VI du TUE : Réflexions à l’occasion de l’arrêt Maria Pupino (C-105/03) de la CJCE du 16.7.2005, Revue du Droit public et administratif 1/2006, p. 219-225
35. Le rapport entre le procédure administrative non contentieuse et le contrôle juridictionnel dans l’ordre juridique communautaire, Journal de Droit administratif, 2/2006, p/ 249-259
36. Discrimination au détriment des transsexuels en matière de sécurité sociale (CJCE du 27.4.2006, C-423/04, Sarah Margaret Richards), Revue du Droit public et administratif 4/2006, p. 914-918
37. Récupération des aides communautaires et limites à l’autonomie procédurale nationale. Réflexions à l’occasion de l’arrêt Commission c. République Française (C-232/05) de la CJCE du 5.10.2006, Revue du Droit public et administratif 1/2007, p. 269-273
38. La protection juridictionnelle contre les décisions du Conseil disciplinaire suprême des Avocats, Droits de l’Homme 36/2007, p. 1225-1255
39. Evolutions jurisprudentielles récentes en matière de régime des recours administratifs obligatoires du droit français, Revue du Droit de la Sécurité sociale 3/2007, p. 177-193
40. L’application du principe de sécurité juridique dans la jurisprudence récente du Conseil d’Etat français, Journal de Droit administratif 1/2007, p. 49-64
41. Coopération judiciaire en matière pénale (CJCE du 3.3.2007, C-303/05, Advocaten voor der Wereld VZW), Revue du Droit public et administratif 4/2007, p. 1058-1064
42. Relevé d’office par le juge national du droit communautaire ( CJCE du 7.6.2007, C-222/05 à C-225/05, van der Weerd), Revue du Droit public et administratif 1/2008, p. 275-279.
43. Action collective et libre circulation des personnes: la conciliation difficile de la protection des droits des travaileurs et des libertés communautaires fondamentales. Reflexions à l’occasions des arrêts Viking (C-438/05, du 11.12/2007) et Laval (C-341/05, du 18/12/2007) de la c, Applications ΙΙ/2008, p. 762-786
44. Les lois de validation sous l’influence de la jurisprudence de la Cour de justice des Communautée européennes, Journal de Droit administratif 2/2008, σελ. 233-245
45. Obligation de réexamen et de retrait d’une décision administrative définitive contraire au droit communautaire (CJCE du 12.2.2008, C-6/02, Willy Kempter KG), Revue du Droit public et administratif 2/2008, p. 554-559
46. La portée de l’obligation de récupération des aides illégales (CJCE du 12.2.2008, C-199/06, Centre d’exportation du livre français (CELF), Revue du Droit public et administratif 3/2008, p. 833-839.
47. Evolutions de la notion d’acte aministratif transnational : limites à la reconnaissance mutuelle des permis de conduire ( CJCE du 26.6.2008, C-329/06 et C-343/06 Wiedemann et Funk), Revue du Droit public et administratif 4/2008, p. 1080-1088
48. Les réformes récentes du système de la justice administrative française. Comparaison avec les réformes du Code de justice administrative hellénique, Droits de l’homme, 42/2009, p. 443-461
49. Modulation dans le temps des effets d’annulation d’un acte administratif individuel. Réflexions à l’occasion des arrêts du Conseil d’Etat français du 12.12.2007, Sire et Vignard, Journal de Droit administratif 1/2009, p. 75-86
50. L’importance du dialogue des juges pour la protection des droits fondamentaux. Réflexions à l’occasion de l’ arrêt du Conseil d’Etat français du 10.4.2008, Conseil national des barreaux, Théorie et Praxis du Droit administratif 5/2009, p. 550-566
51. Responsabilité extracontractuelle de la Communauté en l’absence de comportement illégal. Réflexions à l’occasion de l’arrêt de la CJCE du 9.9.2008, C-120/06 P et C-121/06 P, FIAMM, Revue du Droit public et administratif 2/2009, p. 544-554
52. Le contrôle juridictionnel des actes des organismes communautaires. Réflexions à l’occasion de l’ arrêt du TPI du 8.10.2008, Τ-411/06, Sogelma-Società generale lanori manutenzioni appalti Srl), Revue du Droit public et administratif 3/2009, p. 823-833
53. Le statut juridique des circulaires interprétatives, Journal de Droit administratif 2/2010, p. 255-269
54. Le rapport entre la Constitution nationale et le droit communautaire à la lumière du dialogue des juges. Réponsei pratique à une question dogmatique (Réflexions à l’occasion du livre de Lina Papadopoulou, Constitution nationale et Droit communautaire : la question de la «primauté», Ant. N. Sakkoulas, Athènes, 2009), Revue de Droit de la Securité sociale, 2010, p. 257-274
55. La Charte des Droits fondamentaux de l’Union eureopéenne et la Convention européenne des Droits de l’Homme: rapport de concurrence ou de complémentarité?;, Journal de Droit administratif 2/2011, p. 279-302
56. L’évolution de la carrière des magistrats à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l’Homme sur le cumul des fonctions juridictionnelles et consultatives des cours suprêmes. Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat français du 26.5.2010, M. Marc Antoine, Revue de la fonction publique 1/2011, p. 82-88
57. L’application du droit de l’Union européenne par le Tribunal de la fonction publique (TPF), Revue de la fonction publique 3/2011, p. 459-475
58. Accès aux documents et protection des données à caractère personnel ; à la lumière des évolutions jurisprudentielles et des initiatives législatives récentes au niveau de l’Union européenne, ΤοΣ 1/2011, σελ. 61-88
59. L’étendue du contrôle du juge des mesures provisoires en matière de passation des marchés publics selon la loi 3886/2010, Théorie et Praxis du Droit administratif 11/2012, p. 960-966
60. La notion d’ «exclusion de la participation à une procédure de passation de marché public» aux termes de l’article 68 pqr. 6 de la loi 3863/2010, Théorie et Praxis du Droit administratif 5/2013, p. 385-392
61. Le droit d’être entendu dans la jurisprudence des juridictions de l’Union européenne. Réflexions à l’occasion de l’arrêt de la CJUE du 10.9.2013, C-383/13 PPU, M. G. et N. R., Théorie et Praxis du Droit administratif 10/2013, p. 918-934
62. Interventions “correctives” du juge au moyen d’une interprétation contra legem des dispositions procédurales, Théorie et Praxis du Droit administratif 12/2013, p. 1142-1147 (avec *S. Κyvelos*)
63. Initiatives législatives et évolutions jurisprudentielles en matière de modulation dans le temps des effets des arrêts d’annulation, Théorie et Praxis du Droit administratif 6/2014, p. 570-582
64. Le « délai de forclusion » en tant que caractéristique nécessaire du recours administratif obligatoire. Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 1373/2014, Procès administratif 3/2014, p. 649-657 (avec *S. Κyvelos*)
65. Dépassement de la durée raisonnable du procès et principe de protection juridictionnelle effective. Réflexions à l’occasion de l’arrêt de la CJUE Gascogne Sack Deutschland GmbH c. Commission européenne (C-40/12) Théorie et Praxis du Droit administratif 3-4/2014, p. 372-379
66. La responsabilité de l’Etat du fait des actes des organes du pouvoir juridictionnel. Réflexions à l’occasion de l’arrêt de l’Assemblée plénière du Conseil d’Etat hellénique n° 1501/2014, Théorie et Praxis du Droit administratif 5/2014, p. 411-421
67. La portée du principe de l’autorité de la chose jugée dans l’hypothèse d’une situation incompatible avec la réglementation de l’Union relative aux marchés publics, Théorie et Praxis du Droit administratif 12/2014, p. 997-1006
68. L’obligation de l’Administration de se conformer à des arrêts d’annulation en cas de réforme législative. Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 2617/2015, Procès administratif 5/2015, p. 700-705
69. Intervention de la Cour européenne des Droits de l’Homme dans le dialogue entre le juge national et la Cour de justice de l’Union européenne. A l’occasion de l’arrêt de la CEDH du 8.4..2014, Dhabi c. Italie, n°17120/09), Procès administratif 2/2015, p. 161-167
70. L’application du principe *ne bis in idem* en cas de cumul des sanctions administratives. Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 1091/2015, Théorie et Praxis du Droit administratif 6/2015, p. 524-532 et [www.constitutionalism.gr](http://www.constitutionalism.gr)
71. Les contrats de concession selon la directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil, Procès administratif 4/2015, p. 481-494
72. La densité du contrôle du juge de l’Union européenne dans les affaires de concurrence, Théorie et Praxis du Droit administratif 8-9/2015, p. 715-725
73. Annulations successives pour des irrégularités formelles. Des complications dans les élections rectorales selon la loi 4009/2011 (CdE 2357/2014, 4474/2014, 3238/2015, 2948/2015), Théorie et Praxis du Droit administratif 8-9/2015, p. 869-876
74. L’obstination du Conseil d’Etat hellénique à annuler des actes pour des irrégularités de la procédure administrative. Réflexions à l’occasion des arrêts n° 3236/2015 et n° 4966/20114), Théorie et Praxis du Droit administratif 10/2015, p. 916-925
75. Clarifications jurisprudentielles sur les conditions de recevabilité de la demande de décision préjudicielle. A l’occasion des arrêts de la CJUE Gauweiler (C-62/14) et Kernkraftwerke Lippe -Ems GmbH (C-5/14), Théorie et Praxis du Droit administratif 3-4/2016, p.  401-415
76. Interprétation extensive de la notion d’ « acte exécutoire d’une autorité administrative». Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 1007/2016, Théorie et Praxis du Droit administratif 7/2016, p. 668-672
77. Le droit administratif doit-il redevenir jurisprudentiel? Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 1392/2016), Théorie et Praxis du Droit administratif 11/2016, p. 1066-1071.
78. Le dommage des détenteurs privés de titres de l’Etat grec dans le cadre de la restructuration de la dette publique grecque n’est pas imputable à la BCE. Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Tribunal du 7.10.2015, Τ-79/13, Alessandro Accorinti c. BCE, Droits de l’Homme 68/2016, p. 435-455
79. Extension de la catégorie des actes susceptibles de recours pour excès de pouvoir? Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 303/2017, Théorie et Praxis du Droit administratif 5/2017, p. 454-457
80. Injonction du juge de l’excès de pouvoir à l’Administration en cas de décision de rejet du recours. Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 2142/2016, Théorie et Praxis du Droit administratif 5/2017, p. 475-482
81. Les limites du pouvoir du juge rapporteur pour le sauvetage du recours juridictionnel. Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 935/2017, Théorie et Praxis du Droit administratif 5/2017, p. 863-870
82. Dialogue informel des juges nationaux : le *soft law* au Conseil d’Etat hellénique, Théorie et Praxis du Droit administratif 10/2017, p. 1000-1015
83. Vers la consécration du contrôle juridictionnel direct des actes du *soft law* par les juridictions de l’Union? Réflexions à l’occasion des conclusions de M. Bobek du 12.12.20117 dans l’affaire C-16/16 P, Belgique c. Commission, Théorie et Praxis du Droit administratif 12/2017, p. 1234-1243
84. Recours pour excès de pouvoir vs action en réparation: une généralisation audacieuse et dangeureuse? Réflexions à l’occasion de l’arrêt de l’Assemblée plénière du Conseil d’Etat hellénique n° 704/2018, Théorie et Praxis du Droit administratif 3/2018, p. 232-238
85. Evolutions en matière de recours pour excès de pouvoir à la lumière du droit de l’Union européenne, Théorie et Praxis du Droit administratif 4-5/2018, p. 289-315
86. La notion de silence de l’Administration et l’obligation de se conformer aux décisions juridictionnelles à la lumière du droit de l’Union. Réflexions à l’occasion de l’arrêt de la Cour de justice du 27.7.2018, C-246/17, Ibrahima Diallo c. Belgique, Théorie et Praxis du Droit administratif 10/2018, p. 961-969
87. L’interprétation conforme au droit de l’Union européenne des conditions de recevabilité du pourvoi en cassation, Théorie et Praxis du Droit administratif 3/2019, p. 193-201
88. La nature juridique des avis du Conseil juridique de l’Etat relatifs au traitement juridictionnel des affaires de l ‘Etat: conséquence dogmatique, courtoisie institutionnelle ou réalisme ?, Théorie et Praxis du Droit administratif 3/2019, p. 221-230
89. Du juge censeur au juge correcteur – Nouveaux pouvoirs pour le juge d’annulation. Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 573/2019, Théorie et Praxis du Droit administratif 4/2019, p. 316-320
90. Les limites du pouvoir normatif du juge, cohérence jurisprudentielle et sécurité juridique. Réflexions à l’occasion de l’arrêt de l’Assemblée plénière du Conseil d’Etat hellénique n° 689/2019, Théorie et Praxis du Droit administratif 6/2019, p. 493-498
91. Obstination sur la légalité objective vs subjectivisation du recours pour excès de pouvoir: motivation «archaique» d’un jugement rationnel. Réflexions à l’occasion de l’arrêt de l’Assemblée plénière du Conseil d’Etat hellénique n° Ολ 682/2019, Théorie et Praxis du Droit administratif 11/2019, p. 1030-1039
92. Les «injonctions» du juge administratif à l’Administration, Théorie et Praxis du Droit administratif 12/2019, p. 1065-1075
93. Le rapport entre les articles 19 TUE et 47 de la Charte des Droits fondamentaux de l’UE à la lumière de l’indépendance et de l’effectivité du pouvoir juridictionnel, Procès administratif 6/2019, p. 956-965
94. L’indépendance de la justice dans la jurisprudence récente de la CJUE, La Constitution 2/2019, p. 339-361
95. La nature juridique des actes du gestionnaire de réseau dans le secteur de l’ énergie et leur contrôle juridictionnel, Energie et Droit 30/2019, p. 28-45
96. La notion de « juridiction d’un des Etats membres» selon l’article άρθρο 267 TFUE dans la jurisprudence récente de la Cour: *judicial passivism*, évolution jurisprudentielle rationnelle ou conséquence dogmatique ?, [www.constitutionalism.gr](http://www.constitutionalism.gr) et Applications du Droit Public ΙΙ/2020, p. 219-235
97. Le rôle de l’information dans la démocratie contemporaine et le phénomène des *fake news*, De Jure 25/2020, p. 10-18
98. Approche maximaliste dans le contrôle juridictionnel des actes réglementaires (à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 1992/2020), Syntagma Watch, du 24/12/2020
99. La constitutionnalité des limites de l’obligation de l’Administration de se conformer à un arrêt d’annulation pour des raisons impératives d’intérêt public. Réflexions à l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 2137/2019, Théorie et Praxis du Droit administratif 1/2020, p. 84-91
100. Un Lazare juridique …. L’homogénéité des valeurs et le pluralisme constitutionnel en tant que moyens de résoudre les conflits entre les ordres juridiques. (A l’occasion de l’arrêt du Conseil d’Etat hellénique n° 359/2020), Théorie et Praxis du Droit administratif 6/2020, p. 487-494
101. On nous change notre droit administratif…. A l’occasion de l’arrêt de l’Assemblée plénière du Conseil d’Etat hellénique n° 1819/2020, Théorie et Praxis du Droit administratif, 10/2020, p. 900-903
102. Le droit administratif devant le *Court of Arbitration for Sports*, Syntagma Watch, 5/3/2021
103. To effet utile des arrêts d’annulation, Théorie et Praxis du Droit administratif 1/2021, p. 26-35
104. Les divergences de jurisprudence et la demande de réouverture du procès sur le recours pour excès de pouvoir. Réflexions à l’occasion de l’arrêt de l’Assemblée plénière du Conseil d’Etat hellénique n° 2208/2020, Théorie et Praxis du Droit administratif, 4/2021, σελ. 327-343
105. Protection de l’identité constitutionnelle sans contrôle *ultra* *vires* : des leçons de *Europafreundlichkeit* de la part du Conseil d’Etat français*.* (A l’occasion de l’arrêt CE Ass. 21 avril 2021, French Data Network e.a., n° 393099, 394922, 397844, 397851, 424717, 424718)*,* [www.constitutionalism.gr](http://www.constitutionalism.gr) 3/5/2021 et Théorie et Praxis du Droit administratif 6/2021, p. 637-648
106. Les contrats de travail à durée déterminée dans le secteur public : entre le principe de primauté du droit de l’Union, l’interdiction constitutionnelle et le principe d’interprétation conforme. Réflexions à l’occasion de l’arrêt de la CJUE du 11.2.2021, *C-760/18, Μ.V. e.a. c. Ο.Τ.Α. «Dimos Agiou Nikolaou»*, Revue du Droit de Travail 4/2021, p. 389-410
107. Impossibilité justifiée d’appliquer un arrêt de Section d’une Cour suprême en raison de son désapprobation par l’Assemblée de la même juridiction, Revue du Droit public et administratif 2/2021 (sous presse)
* **Autres articles publiés**
1. Problèmes de causalité en matière de fautes disciplinaires des fonctionnaires, in J. Strangas/J. Gravaris/Ant. Chanos (éd.), Cause, Causalité et Droit, Sakkoulas, Athènes-L’Harmattan, Paris-Torino-Budapest, 2003, p. 481-520
2. La Cour de justice des Communautés européennes et le « judicial activism », in Mélanges en l’honneur de Ioannis Manoledakis, Sakkoulas, Athènes-Thessalonique, 2007, tome III, p. 461-487
3. Le cadre juridique de la création et du fonctionnement des Maisons de vieillesse, in A. Koutsouradis/C. Soldatos/M. Malliori (éd.), Psychiatrie et Droit, Ant. Ν. Sakkoulas, Athènes-Komotini, 2008, p. 265-292
4. La notion d’ «organe juridictionnel» dans la jurisprudence récente du Conseil d'Etat hellénique et de la Cour de justice des Communautés européennes, in Mélanges en l’honneur du professeur L. Theocharopoulos et D. Theocharopoulou, Thessalonique, 2009, tome Ι, p. 589-631
5. Le contentieux d’annulation à la lumière de la Convention européenne des Droits de l’Homme, in Le Droit public en mutation. Mélanges en l’honneur du professeur Petros Pararas, Ant. N. Sakkoulas, 2012, p. 822-883
6. La motivation des actes administratifs réglementaires, in   *J. Strangas/Ant. Chanos/Chr. Papacharalambous/D. Pyrgakis/M. Tsapogas (éd.)*, Motivation, Légitimation et Droit, Sakkoulas-Nomos-L’Harmattan, 2014, p. 935-963
7. Le principe de légalité, in Th. Antoniou (éd.), Principes généraux de Droit public, Nomiki Bibliothiki, 2014, p. 133-209
8. L’accès de l’Union européenne à la Convention européenne des Droits de l’Homme et les rapports entre les deux cours supra-nationationales, in Mélanges pour le Cinquantenaire des Tribunaux Administratifs, Sakkoulas, Athènes-Thessalonique, 2015, p. 1219-1252
9. Le respect de l’identité nationale en tant que principe du droit de l’Union européenne, in L. Papadopoulou/E. Prevedourou/C. Gogos (éd.), La CJUE en tant que garant du bon fonctionnement de l’UE et des droits des citoyens. Congrès en l’honneur du Professeur Vassilios Skouris, Sakkoulas, Athènes-Thessalonique, 2016, p. 45-73
10. Les conséquences du contrôle exercé dans le contentieux d’annulation – Limites des effets d’annulation, in Le Juge, la Loi et l’Environnement, Mélanges en l’honneur de Constantin Menoudakos, Président honoraire du Conseil d’Etat, Sakkoulas, 2016, p. 307-330
11. Le dialogue entre la CJUE et la CEDH, in Association des magistrats/Conseil d’Etat (éd.), La CEDH et le Conseil d’Etat en dialogue continu. Nouvelles évolutions, Sakkoulas, Athènes-Thessalonique, 2018, p. 117-142
12. Les questions juridiques de l’interdiction de la reproduction médicalement assistée *post mortem*. Réflections à l’occasion de l’arrêt du CE, Ass., 31.5.2016, Mme Gonzalez Gomez, in Ε. Symeonidou/Κ. Κipouridou/Μ. Μilapidou (éd.), Technologie et Reproduction médicalement assistée, Nomiki Bibliothiki, 2019, p. 85-96
13. L’amélioration de la protection juridictionnelle à la lumière du droit de l’Union européenne, in *L. Papadopoulou/C. Gogos/ M. Pikramenos (éd.)*, La Grèce en Europe. Congrès à la mémoire des professeurs du droit constitutionnel D. Tsatsos et G. Papadimitriou, Eurasia, 2019, p. 277-298
14. Problèmes d’application des décisions juridictionnelles par l’Administration: entêtement administratif ou maximalism juridictionnel?, in Mélanges en mémoire de la professeure Dimitra Kontogiorga-Theocharopoulou, Sakkoulas, Athènes-Thessalonique, 2020, p. 123-153
* **Rapports et études dont le candidat a été le rapporteur, le coordinateur ou le directeur**

Les devoirs de coopération des autorités et des juridictions nationales avec les institutions communautaires en vertu de l’article 10 CE (ex article 5 du traité CE), rapport grec pour le XIX congrès FIDE, Helsinki 1-3 juin 2000, p. 133-172

Le droit de l’Union européenne et les Constitutions nationales (European Union Law and National Constitutions), rapport hellénique pour le XX congrès FIDE, London 30 octobre-2 Novembre 2002, vol. II, p. 259-366 (rapporteurs J. Iliopoulos-Strangas et Eugénie Prevedourou)

Risque et droit de l’urbanisme en Europe (Grèce, rapport national), in Les cahiers de GRIDAUH, n° 20-2011, p. 229-238

The Taxi Market in Greece, in *R. Noguellou/D. Renders (ed.)*, Uber & Taxis. Comparative Law Studies, Bruylant, 2018, p. 251-259

* **Critique d’ouvrages**

Commentaire sur le livre de *Bernard Pacteau*, Le Conseil d’État et la fondation de la justice administrative française au XIXe siècle, PUF, 2003 (ToS 4/2003, p. 787)789)

Commentaire sur le livre de *Il. Kouvaras*, L’application des décisions de la justice administrative par l’Administration : contribution à l’efficacité de la justice administrative, Nomiki Bibliothiki, 2015 (Théorie et Praxis du Droit administratif, 5/2016, p. 518-520)

Commentaire sur le livre de *D. Pyrgakis*, L’intérêt à agir dans le procès devant le Conseil d’Etat, Nomiki Bibliothiki, 2017 (Théorie et Praxis du Droit administratif, 5/2017, p. 490-492)

Commentaire sur le livre de *D. Lentzis*, La libre circulation des citoyens Européens, Editions Sakkoulas, 2017 (Théorie et Praxis du Droit administratif, 8-9/2018, p. 880-882)

Commentaire sur le livre de *Ν. Simantiras*, Netzwerke im europäischen Verwaltungsverbund, Mohr Siebeck, 2016 (Théorie et Praxis du Droit administratif, 10/2018, p. 971-976)

Commentaire sur le livre de *G. Giannakourou*, Droit de l’Aménagement du Territoire et de l’Urbanisme, Nomiki Bibliothiki, 2019 (Théorie et Praxis du Droit administratif, 12/2019, p. 1238-1240)

Commentaire sur le livre de *Ν. Athanasiadou*, Der Verwaltungsvertrag in EU-Recht, Mohr Siebeck, 2017 2019 (Théorie et Praxis du Droit administratif, 12/2020, p. 1215-1219)

Commentaire sur le livre de *Il. Kouvaras*, Les conséquences de la décision juridictionnelle en tant que fondement du syllogisme juridique, Nomiki Bibliothiki, 2020 (Théorie et Praxis du Droit administratif, 2/2021, p. 272-276)

Commentaire (avec I. Michalis) sur *W. Kahl, M. Ludwigs (dir.)*, Handbuch des Verwaltungsrechts, Munich, C. F. Müller, t. 1 : 2021, 1342 p. ; t. 2 : 2021, 1224 p. ; t. 3 : 2022, 1551 p. ; t. 4 : 2022, 1358 p. ; t. 5 : 2023, 1627 p. ; t. 6 à 12 à venir , in RFDA 4/2023, p.788